

Radio Amateur du Québec Inc.

Association provinciale fondée en 1951

4545, av. Pierre-De Coubertin C.P. 1000, Succursale M Montréal, Qc H1V 3R2

Tél.: 514 252-3012 Fax: 514 254-9971 Courriel: admin@raqi.ca WEB: http://www.raqi.ca

Montréal, le 14 avril 2015

Club de Radio Amateur Ouataouais inc, VE2CRO CP 1583 Succ B Gatineau QC J8X 3Z6

Objet : - Assurance responsabilité civile générale

Certificat d'assurance no : RLQ-CP-15-409-025

Cher Président (e),

Comme les années précédentes, nous vous faisons parvenir votre certificat d'assurance responsabilité civile au no : RLQ-CP-15-409-025, souscrit auprès de la compagnie d'assurance BFL Canada.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me contacter.

Président et directeur général,

p.j.: certificat d'assurance



BFL CANADA risques et assurances inc. 2001 avenue McGil College, bureau 2200

Montréal QC H3A 1G1 Tél.: 514 843-3632 Sans frais: 1-866-688-9888 Téléc.: 514 843-3842

Conditions par	rticulières
----------------	-------------

Nº: RLQ-CP-15-409-025

Assuré désigné :

REGROUPEMENT LOISIR ET SPORT QUÉBEC

Adresse:

4545 avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal QC H1V 0B2

Et:

RADIO AMATEUR DU QUÉBEC

Et:

CLUB DE RADIO AMATEUR OUTAOUAIS INC VE2CRO

CES CONDITIONS PARTICULIÈRES COUVRENT LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF TELLES QUE RÉGIR, SANCTIONNER, PUBLIER, PROMOUVOIR, FORMER ET ORGANISER

Type d'assurance	Assureur	Police n°	Période d'assurance	Limites d'assurances (devises canadiennes)
Assurance Responsabilité civile générale	La Compagnie d'assurance AIG du Canada	6645-7871	Du 1er avril 2015 au 1er avril 2016 à 00 h 01 (heure normale à l'adresse de l'assuré désigné tel que stipulé aux présentes)	5 000 000 \$ Par sinistre 5 000 000 \$ Produits et opérations complétés 5 000 000 \$ Préjudice personnel 5 000 000 \$ Administration de régimes d'avantages sociaux 5 000 000 \$ Responsabilité publicitaire 5 000 000 \$ Responsabilité locative 5 000 000 \$ Automobile - Formule des non-propriétaires F.P.Q. n° 50 000 \$ Dommages aux véhicules loués (de moins de 30 jours) - F.A.Q. n° 94 25 000 \$ Frais médicaux 500 \$ Franchise pour dommages matériels (biens d'autrui) 0 \$ Franchise pour blessures corporelles
				Exclusions importantes: Dommages aux véhicules loués pour une période de plus de 30 jours Pollution Discrimination Dommages-intérêts exemplaires ou punitifs Terrorisme

Ce document constitue la première page de votre police d'assurance

Le libellé complet est disponible sur le site Internet du Regroupement Loisir et sport Québec au www.loisirsport.qc.ca

BFL CANADA risques et assurances inc.

Signé à Montréal ce 1er avril 2015

Représentant autorisé

www.BFLCANADA.ca



VE2CRO

Cra de l'Outaouais Inc.

2016-03-31

Date d'expiration

E2LGI

Directeur général